# Forfait post-stationnement. Titre exécutoire et avertissement. Modification des mentions

## Revue - Pouvoirs de police et sécurité

### Source - JO

Un arrêté du 22 avril 2025 modifie les mentions obligatoires sur les avertissements pour forfait de post-stationnement impayé, ajoutant la date d'envoi de l'avertissement, en vigueur à partir du 1er mai 2025.